

Séance du 8 septembre 2015

L'an deux mil quinze et le huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{ER} septembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, Michel FAURE, André DUVAL, Christophe GENTIL Patrice JORAND, Xavier MULLER, Pierre MAILLARD, Caroline BEHAR, Bertrand BIDAULT de L'ISLE

Etaient absents excusés : Christine BIZOT procuration à Bertrand BIDAULT de L'ISLE et Aurélia FREAUX procuration à Marie Madeleine GAILLARD

Bertrand BIDAULT de L'ISLE a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2015,
- Avenants aux marchés de travaux réhabilitation des logements dans l'ancienne gendarmerie,
- Fixation du montant des loyers suite à la réhabilitation des logements dans l'ancienne gendarmerie
- Subvention chaufferie,
- Travaux toilettes publiques,
- Rapport annuel du service de l'eau
- Dissolution des budgets annexes de la boucherie, du logement boucherie, du lotissement de la Cordelle, du lotissement Sous Boissard
- Suppression du budget annexe du CCAS,
- Exonération de la taxe d'habitation des chambres d'hôtes en zone ZRR
- Création d'un poste administratif,
- Prolongation de la convention d'occupation précaire de la SCI Magdaléna
- Déplacement des coussins berlinois,
- Subventions amicale des pompiers et du comité des fêtes,
- Questions diverses.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2015 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

II - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

Le Maire indique qu'il faut démolir le plancher voûté en brique situé dans la cage d'escalier afin de modifier le passage de la VMC. L'entreprise MARQUIS (Lot n° 1) propose un devis de 1485 € H.T. soit 1 782 € TTC pour la démolition et l'entreprise VAUCOULEUR un devis s'élevant à 1 367.00 H.T. soit 1 640.40 TTC pour la création d'une plateforme technique pour accéder à la VMC.

Le montant du marché de l'entreprise MARQUIS - Lot n° 1, qui était de 107 096.06 € H.T. est porté à 108 581.06 € H.T. soit 130 297.26 € TTC

Le montant du marché de l'entreprise VAUCOULEUR - Lo n° 2, qui était de 64 389,83 € H.T. est porté à 65 756.83 € H.T. soit 78 908.19 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent les avenants des entreprises MARQUIS et VAUCOULEUR, d'un montant respectif de

1485 € H.T. soit 1 782 € TTC et 1 367 € H.T. soit 1 640.40 € TTC. Ils autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

III - FIXATION DU MONTANT DES LOYERS SUITE A LA REHABILITATION DES LOGEMENTS DANS L'ANCIENNE GENDARMERIE.

Le Maire expose que si le Conseil Municipal opte pour des loyers modérés, l'aide du Conseil Régional passe de 20 % à 30 % et est plafonnée à 30 000 € par logement. La subvention, si elle est de 30 % s'élèverait à 128 606 €, si elle est de 20 % elle s'élèverait à 85 737 €. De plus, si la commune opte pour le conventionnement social, cela permettrait de bénéficier du remboursement d'une partie de la TVA (environ 15 %) et de pouvoir contracter un prêt PLS, à taux réduit, d'environ 50 % du montant des travaux.

Le calcul des loyers modérés s'établirait suivant un prix de 5.47 € le m². Dans ces conditions, le logement n° 1 de 48,20 m² serait loué environ 263,65 €, le logement 2 de 58,4 m² : 319.45 €, le logement n° 3 de 43,10 m² : 235.76 €, le logement n° 4 de 64.70 m² : 353.91 €, le logement n° 5 de 36,40 m² : 199.11 €, le logement n° 6 de 63.7 m² : 348.44 €. Le montant total des loyers versés mensuellement serait de 1 720.32 €, soit annuellement 20 643.84 €.

Le Maire indique que si le Conseil Municipal n'opte pas pour des loyers modérés, le prix moyen du m² se situe pour notre région entre 7.30 € et 10.20 €. Le loyer mensuel total serait de 3 207.90 pour une location à 10.20 € le m² (38 494.80 € annuellement) et de 2 295.84 € pour une location à 7.30 € (27 550.08 € annuellement)

Si l'on opte pour des loyers modérés, le plan de financement sera le suivant : Montant des travaux H.T. 423 890 €, honoraires architecte : 55 235 € Assurance Dommages ouvrage : 3000 € TVA restant à la charge de la Commune 26 516.88 € soit un total de dépenses de 508 641,88 €. Le financement s'établirait comme suit : Prêt PLS (50 % du total des dépenses) 254 320.94 € subvention Conseil Régional : 133 400 € fonds propres de la commune : 120 920.94 €.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, optent pour des loyers modérés, sollicitent le conventionnement social auprès de l'Etat, acceptent de contracter un emprunt PLS à hauteur de 50 % du montant des dépenses et chargent le Maire de solliciter la subvention de 30 % auprès du Conseil Régional.

IV - SUBVENTION CHAUFFERIE.

Tous les travaux ont été englobés dans le programme Villages Avenir, nous n'avons pas de dossier de demande de subvention spécifique au titre du P E C B auprès du Conseil Régional.

V - TRAVAUX TOILETTES PUBLIQUES.

Le Maire indique que les devis ne sont pas complets et que ce dossier sera revu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

VI - RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU

Le Maire donne connaissance des principaux éléments du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de la Lyonnaise des Eaux. Il a été facturé 37 089 m³ d'eau en 2013 à 403 clients contre 35 740 m³ d'eau à 382 clients en 2014, soit une diminution de la consommation de 3,6 %. L'indice linéaire de perte est de 1.7 m³ par jour et par km de réseau. Le rendement est de 84,05 % pour un linéaire de réseau de 11,1 km. Les taux de conformité sur les analyses bactériologiques et sur les analyses physico-chimiques sont de 100 %, cela atteste de la bonne qualité de l'eau distribuée. Le prix du m³ d'eau est de 3.91 € TTC.

21 branchements plomb ont été remplacés en 2014 rue Jean de Chalon, rue Bouchardat et Place de la Fontaine. Il reste 11 branchements en plomb à réhabiliter rue Vauban et 6 rue Bouchardat.

Les orientations à envisager en 2016 sont :

- Le remplacement des 17 branchements plomb,
- l'équipement des installations de capteurs anti-intrusion afin de renforcer la surveillance du point de captage (plan Vigipirate toujours en vigueur).
- Le remplacement d'une des 2 pompes d'exhaure au puits de la station de pompage.

Les Membres du Conseil Municipal adoptent ce rapport annuel du service de l'eau et acceptent les orientations à envisager pour 2016

VII - DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES

- BOUCHERIE ET LOGEMENT BOUCHERIE

Le Maire indique que suite à la vente du bâtiment de la Boucherie, il convient de se prononcer sur la dissolution des budgets annexes de la boucherie et du logement de la boucherie et d'autoriser le Comptable public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration de ces budgets au budget principal de la commune après la réalisation de toutes les opérations afférentes à ces budgets annexes au 31 décembre 2015. Le budget annexe de la Boucherie étant assujéti à la TVA, il sera demandé au Comptable d'en aviser les services fiscaux en charge de ce dossier TVA. Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour la dissolution des budgets annexes de la Boucherie et du logement de la Boucherie au 31 décembre 2015 et demandent au Comptable d'en aviser les services fiscaux en charge de ce dossier ainsi que de procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration des soldes au budget principal de la commune.

- DU LOTISSEMENT DE LA CORDELLE

Le Maire informe, qu'en ce qui concerne le Budget Annexe du Lotissement de la Cordelle, tous les travaux ont été réalisés et payés et tous les terrains ont été vendus, il convient donc de dissoudre ce budget annexe, et d'autoriser le Comptable public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration des soldes au budget principal de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour la dissolution du budget du Lotissement de la Cordelle au 31 décembre 2015. Ils demandent au comptable public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration des soldes au budget principal de la commune.

- DU LOTISSEMENT « SOUS BOISSARD »

Le Maire indique que ce budget a été créé lors de l'achat du terrain. Il demande sa dissolution en attendant qu'un projet de lotissement soit mis en place.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent de dissoudre le budget annexe « Sous Boissard » au 31 décembre 2015, et d'autoriser le Comptable public de procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à la réintégration des soldes au budget principal de la commune.

VIII - SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE DU CCAS.

Le Maire indique que le Trésorier a signalé que les communes de moins de 1 500 habitants n'ont plus l'obligation d'avoir un budget CCAS et que l'article 79 précise que les communes peuvent supprimer leur CCAS.

Les membres du Conseil Municipal souhaitant plus d'explications reportent leur décision.

IX - EXONERATION DE LA TAXE D'HABITATION DES CHAMBRES D'HÔTES en ZONE Z R R

Le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande d'exonération de la taxe d'habitation des chambres d'hôtes en zone ZRR. Il spécifie que cette exonération concernerait les locaux mis en location à titre de gîte rural, les locaux mis en location en qualité de meublés de tourisme et les chambre d'hôtes. Le Maire demande à reporter cette question afin d'en débattre avant avec la commission des finances.

X - CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la nomination par avancement de grade sur le poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe de l'agent, et vu l'avis favorable du Comité Paritaire en date du 23 avril 2015, il convient

- de supprimer le poste de rédacteur occupé par cette personne.
- De créer un poste de rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donnent leur accord pour la suppression du poste de rédacteur et pour la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

XI -PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LA SCI MAGDALENA 21

Le Maire explique que la durée de la convention d'occupation précaire qui lie la Commune de l'Isle sur Serein et la SCI MAGDALENA 21 est arrivée à terme le 30 juin 2015. Il propose de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2015

Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorisent le Maire à prolonger la convention d'occupation précaire à la SCI MAGDALENA 21 jusqu'au 31 décembre 2015 et à signer tous documents relatifs à cette location.

XII - DEPLACEMENT DES COUSSINS BERLINOIS

Le Maire indique que les coussins berlinois qui avaient été posés devant la gendarmerie ont été récupérés. Il suggère de les installer à l'entrée du village, route d'Annoux, sur la route départementale n° 12. Il est proposé d'en poser aussi route de Blacy sur la route départementale n° 14. Une réunion avec les services du Conseil Général est à prévoir pour connaître les emplacements où peuvent être posés ces coussins et obtenir leur autorisation.

XII - SUBVENTION A L'AMICALE DES POMPIERS ET AU COMITE DES FETES

Afin d'aider l'Amicale des Sapeurs-Pompiers à régler les droits d'auteur qui lui ont été demandé lors de l'organisation du bal du 14 juillet 2014 s'élevant à 170 € et le surplus des assurances annuelles des Sapeurs-Pompiers pour un montant d'environ 300 € (déjà versé 600 €), le Maire propose de verser à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de l'Isle sur Serein, la somme de 470 €.

Dans le but d'animer le village, le Comité des Fête a organisé la « foire cantonale en juin ainsi que l'exposition des artistes « L'ISLEXPO » le week-end du 15 août. Le Maire propose de verser la somme de 1 000 €, comme en 2014, pour l'aider au financement de ces deux activités.

Après délibération, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent une subvention de 470 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'aider à régler les assurances des pompiers ainsi que les droits d'auteur dus pour le bal du 14 juillet 2014. Ils décident aussi d'octroyer la somme de 1 500 € au Comité des Fêtes pour l'aider à faire face aux dépenses relatives à l'organisation de la « foire cantonale » ainsi que l'organisation du week-end « L'ISLEXPO ». A cet effet, ils votent l'ajout de 2 000 € à l'article 65748 en dépenses ainsi que l'ajout de 2 000 € à l'article 74121 en recettes.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

- Rachat du camion de la Communauté de Communes du Serein

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes ne souhaite plus faire réparer le camion « du SIVOM » car, vu la vétusté, cela coûte de plus en plus cher et fait remarquer que le principal utilisateur est la Commune de l'Isle sur Serein. Aussi elle propose à la Commune le rachat de ce véhicule au prix de la dernière réparation soit environ 1 100 €. Les membres du Conseil Municipal chargent le Maire de demander un devis pour la remise en état de ce camion et l'autorise au rachat si la totalité ne dépasse pas 2 500 €

- Place de la Fontaine

Les membres du Conseil Municipal demandent à se pencher sur la réhabilitation de la Place de la Fontaine afin de réactiver la vie commerçante. Le Maire indique que l'office du tourisme, ouvert sur la demande la Commune de l'Isle sur Serein, a eu une meilleure fréquentation que celui de Montréal. Il fait savoir aussi qu'il a eu une demande d'un local pour la vente de produits du terroir. Christophe Gentil interroge le Maire sur l'avenir de la grange récemment achetée et qui était destinée à y installer une crèche. Le Maire indique que ce projet n'est pas retenu par la Communauté de Communes du Serein qui préfère un bâtiment neuf. Il est demandé de procéder au nettoyage des abords de ce bâtiment et de demander conseil auprès du cabinet d'architecte et d'urbanisme du département.

- Stationnement

Monsieur Jorand indique que les problèmes de stationnement ne sont pas résolus. Le Maire indique que des places pour personnes handicapées ont été créées et les places de zone bleue sont à refaire de chaque côté de la Place de la Fontaine. Il est proposé de mettre tout le tour de la fontaine en zone bleue. Le Maire propose en premier lieu, de tester 3 places de chaque côté.

- *Trous noirs de l'éclairage public*
Le Maire informe que le marché relatif au remplacement des luminaires, passé par le syndicat d'électrification de l'Yonne, n'atteint pas la somme prévue et demande si les communes ont des travaux supplémentaires. Le Maire propose de rajouter la pose de nouveaux luminaires dans des endroits qui n'ont pas de lumière : Avenue du Président Bidault près du cimetière, avenue du Parc près du foyer socio-éducatif, et route de Dissangis.
- *Quai de l'Yser*
Le Maire indique qu'il a demandé un devis pour le nettoyage des rives du bief entre le pont et la place des Antes à l'association Emeraude. Celui-ci s'élève à 4 600 € pour l'abattage et le broyage des arbres.
Les membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, acceptent le devis de l'association Emeraude pour un montant de 4 600 €.
- *Prolifération des chats*
Mauricette Seutin soulève à nouveau le problème de prolifération des chats dans la rue Clémenceau, la cour du Pigeonnier, etc...
- *Achat et location d'un barnum*
Christophe Gentil propose l'achat d'un grand barnum pour l'organisation des fêtes : 14 juillet, foire, etc ... La location ne coûtant que 4 à 500 €, les membres du Conseil Municipal pensent qu'il serait plus judicieux et moins coûteux de le louer pour chaque manifestation.
- *Renards dans le village*
Monsieur Jorand indique qu'il y a des renards qui viennent dans le village la nuit. Il demande s'il ne faudrait pas s'adresser à un piégeur pour s'en débarrasser.
- *Information sur la création d'une association culturelle.*
Bertrand Bidault de l'Isle informe le Conseil Municipal de la création d'une association culturelle. Son but est d'organiser des rencontres culturelles et de remettre en état un petit terrain de boules sous les Antes.
- *Demande de prorogation de la date limite de transmission de la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)*
Le Maire explique au Conseil Municipal que les communes doivent établir une attestation d'accessibilité pour chacun des Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux au regard de l'ensemble des handicaps, ou à défaut établir, avant le 27 septembre, une demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Toutefois pour ce faire, il est nécessaire au préalable de réaliser un diagnostic pour savoir si tous les ERP répondent à la réglementation en matière d'accessibilité. Il précise par ailleurs que l'élaboration de ce diagnostic, qui va être réalisé par la Communauté de Communes du Serein dans le cadre d'une convention de mandat, a pris du retard et ne sera pas terminée dans les délais impartis. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de prorogation de la date limite de remise de l'Ad'AP.
Les Membres du Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, demandent une prorogation de la date limite de remise de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de 12 mois, et décident de s'engager dans une

consultation pour élaborer l'ensemble des diagnostics d'accessibilité en mandatant la Communauté de Communes du Serein.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

- 2015-051 : Convention de mise à disposition des locaux du groupe scolaire avec la communauté de communes du Serein (visa S/Pref le 02/07/2015)
- 2015-052 : Validation de la tranche conditionnelle des travaux de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie (visa S/Pref le 02/07/2015)
- 2015-053 : bail de Mme Germaine Goureau (visa S/Pref le 02/07/2015)
- 2015-054 : Aire de stationnement des camping-cars et tarifs (visa S/Pref le 02/07/2015)
- 2015-055 : Aide aux Sapeurs Pompiers pour l'organisation du bal du 14 juillet 2015 (visa S/Pref le 21/07/2015)
- 2015-056 : Prix concours des maisons fleuries (visa S/Pref le 23/07/2015)
- 2015-057 : Charte qualité des réseaux (visa S/Pref le 21/07/2015)
- 2015-058 : Devis curage et inspection télévisée réseau assainissement rue Foch (visa S/Pref le 23/07/2015)
- 2015-059 : Adhésion à l' APEF (visa S/Pref le 10/08/2015)
- 2015-060 : Dépôt de garantie bail de Mme Goureau (visa S/Pref le 19/08/2015)

Alain CHAPLOT

Marie Madeleine GAILLARD

Mauricette SEUTIN

Michel FAURE

André DUVAL

Christophe GENTIL

Patrice JORAND

Xavier MULLER

Aurélia FREAUX

Christine BIZOT

Pierre MAILLARD

Caroline BEHAR

Bertrand BIDAULT de L'ISLE